

Perspectives


Une analyse des politiques publiques du Québec et de la Francophonie

INSTITUT
FRASER

VOLUME 5
NUMÉRO 2
Été 2012

Réduction des émissions de GES

le Québec ne devrait
pas se joindre au
système californien

- 
- A stylized map of Quebec and California is shown against a blue sky with white clouds. The map is semi-transparent, allowing the clouds to be seen through it. The Quebec map is larger and positioned higher, while the California map is smaller and positioned lower and to the left.
- Les dangers du nationalisme des ressources au Québec
 - Droits de propriété privée : l'Europe devance le Canada
 - Un budget fédéral sans compressions

Éditeur Institut Fraser
Rédacteur en chef Sébastien A. Côté
Rédacteur en chef adjoint Emma Tarswell
Conseillère éditoriale Kristin McCahon
Collaborateur Jean-François Minardi
Traducteurs Francis Dumouchel, Manuela Ene
Direction artistique Bill C. Ray
Couverture Illustration par Bill C. Ray
Relations média Sébastien A. Côté
perspectives@institutfraser.org

La vision de l'Institut Fraser est celle d'un monde libre et prospère au sein duquel évoluent des individus qui bénéficient d'une multiplicité de choix, de marchés concurrentiels et de responsabilités personnelles. Notre mission est de mesurer, d'étudier et de faire part de l'incidence des marchés concurrentiels et des interventions gouvernementales sur le bien-être des personnes. Fondé en 1974, l'Institut Fraser est un organisme de recherche et d'éducation indépendant. Notre travail est financé par des contributions déductibles d'impôts de milliers d'individus, d'organismes et de fondations. Pour protéger son indépendance, l'Institut n'accepte ni subventions publiques ni contrats de recherche.

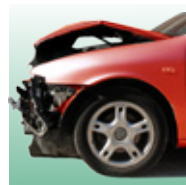
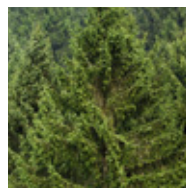
Pour soutenir l'Institut Fraser, veuillez communiquer avec le département de développement par courriel à development@fraserinstitute.org ou par téléphone au 1-800-665-3558 poste 305.

Copyright © 2012 par l'Institut Fraser

Les collaborateurs de cette publication ont travaillé indépendamment et leurs opinions sont donc les leurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions des supporteurs, administrateurs et employés de l'Institut Fraser. La présente publication n'implique aucunement que l'Institut Fraser ou des membres de son conseil d'administration souhaitent l'adoption ou le rejet d'un projet de loi, quel qu'il soit.

Conseil d'administration : Président du conseil : Peter Brown
Vice-présidents : Brad Bennett; Mark Mitchell
Président : Niels Veldhuis
Vice-président principal, Opérations : Peter Cowley
Secrétaire-trésorier : Stuart MacInnes
Fondateur et président honoraire à vie du conseil : T. Patrick Boyle

Membres du conseil d'administration : Gordon Arnell; Kathy Assayag; Ryan Beedie; Edward Belzberg; Joseph Canavan; Alex Chafuen; Derwood Chase, Jr.; James Davidson; Stuart Elman; Dave Filmon; Greg Fleck; Shaun Francis; Ned Goodman; John Hagg; Paul Hill; Stephen Hynes; Salem Al Ismaily; Charles Jeannes; C. Kent Jespersen; Andrew Judson; Robert Lee; Brandt Louie; David MacKenzie; James McGovern; George Melville; John Montalbano; Gwyn Morgan; Eleanor Nicholls; Roger Phillips; Herb Pinder Jr.; Kevin Reed; H. Sanford Riley; Roderick R. Senft; William Siebens; Anna Stylianides; Arni Thorsteinson; Michael Walker; Jonathan Wener



7

Réduction des émissions de GES : le Québec ne devrait pas se joindre au système californien

Joel Wood

Le gouvernement québécois adopte une politique dont les avantages sont très incertains, mais dont les coûts sont connus avec certitude.

12

Les dangers du nationalisme des ressources au Québec

Jean-François Minardi

Le prix des matières premières non pétrolières a traditionnellement beaucoup fluctué. Dans ce contexte de forte incertitude, la tentation d'augmenter la part de l'État dans la répartition des profits miniers peut se révéler dangereuse.

18

Droits de propriété privée : l'Europe devance le Canada

Mark Milke

Au Canada, les administrations publiques peuvent geler une propriété par voie réglementaire, ce qui fait baisser sa valeur, en indemnisant rarement le propriétaire. Nous avons beaucoup à apprendre de l'Europe.

24

Le coût et l'abordabilité de l'assurance automobile canadienne en 2011 : une comparaison entre les assureurs publics et privés

Neil Mohindra, Emrul Hasan et Nachum Gabler

La plus récente étude de l'Institut Fraser sur le coût de l'assurance automobile réaffirme qu'une telle assurance est généralement plus dispendieuse lorsqu'elle est offerte par le secteur public et que ce coût est souvent assumé par les contribuables.

Sommaire



37

Il est temps de s'appuyer sur les faits dans le débat sur l'industrie minière

Alana Wilson

Le Centre mondial de recherche sur le secteur minier lance un site Web d'information minière.



42

Un budget fédéral sans compressions

**Niels Veldhuis,
Charles Lammam,
et Milagros Palacios**

Plusieurs médias semblent croire que le gouvernement a présenté un budget austère et conservateur, l'inverse est vrai. Le plan de 2012 du ministre Flaherty repose sur des bases fragiles.

Soutenez notre vision

Veuillez communiquer avec le département de développement par courriel à **development@fraserinstitute.org** ou par téléphone au **1.800.665.3558** poste **305**.

INSTITUT
FRASER

PRIX DU FONDATEUR
T. PATRICK BOYLE

Cet automne, l'Institut Fraser honorera M. Jonathan Wener

Jonathan Wener

Important leader de la communauté de Montréal et fondateur, président du conseil et chef de la direction de Canderel, une des entreprises d'investissement immobilier les plus importantes au Canada, possédant des bureaux à Montréal, Toronto, Ottawa, Vancouver et Dallas.

Vous êtes invité à une soirée hommage lors de laquelle le prestigieux prix du fondateur T. Patrick Boyle sera remis à Jonathan Wener en reconnaissance de ses réalisations dans la promotion de l'entrepreneuriat, la libre entreprise et la philanthropie.

Vous et vos invités se joindront à d'autres leaders de la communauté d'affaires pour reconnaître et célébrer la contribution exceptionnelle de notre invité d'honneur.

Mardi 23 octobre 2012

Le Windsor, 1170 rue Peel, Montréal
Réception 17h30, dîner hommage 18h30



Réduction des émissions de GES

Le Québec ne devrait pas se joindre au système californien

Joel Wood

Dans le cadre de son plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), le gouvernement du Québec a annoncé son intention de mettre en place un système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de concert avec la Californie. Un tel système nuirait à l'économie québécoise et rendrait ses politiques en matière climatique dépendantes de la volonté d'un État étranger plus imposant.

La politique québécoise prévoit d'abord la distribution gratuite d'un nombre fixe de permis d'émission aux grands producteurs de GES, ce qui constitue la partie « plafonnement » du système. Si l'entreprise trouve des façons de réduire ses émissions à un coût relativement faible, elle pourra vendre ses permis. Parallèlement, quand une entreprise prendra de l'expansion, elle devra soit acheter davantage de permis, soit investir pour développer des technologies de production moins polluantes. Ainsi, puisque certaines entreprises voudront vendre des permis et d'autres en acheter, un prix du marché sera créé pour les droits d'émission, ce qui représente la partie « échanges » du système. Le gouvernement limitera le nombre de permis en circulation au fil du temps pour



Arizona



Nouveau Mexique



Washington



Utah



Oregon



Montana

réduire la quantité totale d'émissions. Attribuer un prix aux émissions incitera les entreprises à les réduire au coût le plus faible possible.

Le système de plafonnement et d'échanges du Québec sera lié à celui de la Californie par l'entremise de la Western Climate Initiative. Une entreprise québécoise qui a besoin d'un permis d'émission pourra donc l'acheter à une entreprise californienne et vice versa. Le Québec est actuellement le seul État à se joindre au système californien.

Les études d'économie environnementale à propos des systèmes de plafonnement et d'échanges permettent d'évaluer relativement bien les conséquences économiques qu'aura la politique québécoise. Une analyse complète de la littérature menée par les économistes Lawrence Goulder de l'Université Stanford et Ian Parry de l'organisme Resources for the Future montre que les systèmes de plafonnement et d'échanges en vertu desquels les permis d'émission sont distribués gratuitement au départ (c.-à-d. la reconnaissance de droits acquis) ont des conséquences négatives sur l'économie. En d'autres mots, la croissance économique du Québec risque d'être plus faible si on adopte ce

Six États américains ayant annoncé leur intérêt se sont retirés de l'initiative californienne... le Québec devrait suivre leur exemple

système. Ces conséquences peuvent être évitées en partie en distribuant les permis d'émission grâce à un système d'enchères et en utilisant les recettes pour réduire les impôts des particuliers et des sociétés. Le système québécois tel que proposé ne contient toutefois pas une telle mesure. Par ailleurs, contrairement à la distribution gratuite des permis initiaux, des enchères évitent d'engendrer des profits fortuits pour les entreprises établies.

Un autre problème inhérent à tout système de ce genre est que l'échange de permis nécessite des intermédiaires financiers pour faciliter les transactions et des



Il faut s'attendre à ce que la croissance économique du Québec soit plus lente avec un système de plafonnement et d'échange



Bigstock

fonctionnaires du gouvernement pour superviser le marché.

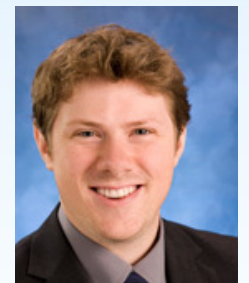
Des événements récents laissent croire que le Québec pourrait être le seul partenaire de la Californie. Les six autres États américains – le Nouveau-Mexique, l'Arizona, Washington, l'Oregon, le Montana et l'Utah – ayant annoncé un intérêt à mettre en place un système de plafonnement et d'échanges se sont officiellement retirés de la Western Climate Initiative. Bien que la Colombie-Britannique n'ait pas encore pris de décision officielle, le comité des finances de cette province a recommandé en novembre dernier de ne pas mettre en place un tel système à court terme. L'Ontario s'est engagé publiquement à se joindre au système, mais n'a toujours pas déposé de projet de règlement à cet effet.

Sans partenaires additionnels, le Québec risque d'être à la merci de la Californie en ce qui concerne les règles du marché d'échange des droits d'émission, qui restent en grande partie à déterminer. Il faut notamment tenir compte du fait que la population de la Californie est cinq fois plus importante que celle du Québec et que son économie est six fois plus importante.

Certains soutiendront que le Québec devrait tout de même aller de l'avant avec le système de plafonnement et d'échanges afin de faire office de chef de file en matière de politiques climatiques. Toutefois, rien ne porte à croire que la décision du Québec aura un impact substantiel sur le comportement des autres États. De même, rien ne laisse croire que l'imposition d'une taxe sur le carbone par la Colombie-Britannique en 2008 a incité les autres États à l'imiter. Par contre, il existe des indices montrant que la mise en place d'un système de plafonnement et d'échanges aura probablement des conséquences négatives sur la situation économique du Québec. Le gouvernement québécois adopte une politique dont les avantages sont très incertains, mais dont les coûts sont connus avec une plus grande certitude.

Par conséquent, le Québec devrait éviter de se joindre au système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de GES. ■

Joel Wood est économiste au Centre d'études environnementales de l'Institut Fraser. Il est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université de Guelph. Vous pouvez le suivre sur Twitter : @JoelWood.



Les dangers du nationalisme des ressources au Québec



Bigstock

Jean-François Minardi

Avec le lancement du Plan Nord, le gouvernement du Québec, les partis politiques de la province et la société en général semblent considérer l'industrie minière comme une manne financière et le débat public s'articule autour de la question de la répartition des nouvelles richesses. Pourtant, nous devrions garder à l'esprit le fait qu'il existe une alternative à ce scénario optimiste dans le cadre de laquelle le « super-cycle » des matières premières touche à sa fin et la manne disparaît. Voilà pourquoi les politiciens québécois devraient repenser les hypothèses sur lesquelles s'appuie leur politique minière.

L'industrialisation et l'urbanisation de la Chine ainsi que d'autres pays émergents sont à l'origine d'une forte

demande pour les ressources naturelles à laquelle les fournisseurs s'efforcent de répondre. Cela a provoqué un triplement du prix des matières premières non pétrolières dans la dernière décennie (*The Economist*, 2011) et a renforcé l'opinion selon laquelle le « super-cycle » des matières premières aurait remplacé la traditionnelle volatilité des marchés.

La hausse des bénéfices des sociétés minières a suscité la convoitise des gouvernements à travers le monde qui cherchent à accroître leur part du gâteau en augmentant les impôts ou les redevances, voire même en nationalisant l'industrie.

Le Québec n'est pas étranger à cette évolution. Le Plan Nord s'appuie sur une hypothèse de prix des métaux élevés et d'une hausse des revenus et les partis politiques cèdent à la tentation du nationalisme des ressources. L'opposition officielle réclame des



Bigstock

L'avenir de l'économie chinoise est incertain

La vague de nationalisme des ressources est fondée sur le postulat selon lequel la consommation de métaux industriels restera élevée pendant une longue période.

Mais le postulat est-il correct et le boom minier va-t-il se poursuivre? Malheureusement, il n'existe aucune garantie que ce soit le cas.

L'industrie minière a toujours été soumise à de fortes variations dans le prix des matières premières et l'expérience nous enseigne que le boom actuel pourrait très bien s'estomper à l'avenir. Une étude récente de Crédit Suisse (2012) se demande même si le « super-cycle » des matières premières n'est pas arrivé à son terme. Pourquoi?

Le super-cycle s'appuie presque exclusivement sur la demande chinoise, la Chine étant le plus grand consommateur de l'ensemble des métaux. La part de la Chine dans la consommation mondiale en 2011 était de 38,6% pour le cuivre, 36,7% pour le nickel, 41,4% pour le zinc et 43,7% pour l'aluminium (Mohr, 2011). Or la Chine s'apprête à rentrer dans une phase de transition entre un modèle de croissance à forte intensité en matières premières fondé sur des investissements dans les infrastructures et les exportations à un modèle fondé sur la consommation intérieure rendue possible grâce à une industrie compétitive qui produit de la valeur ajoutée et les services. Dans ce nouveau modèle, la croissance économique ralentira et la consommation de métaux baissera (Credit Suisse, 2012 : 6). Il y a bien évidemment beaucoup d'incertitude en ce

redevances plus élevées et le remplacement du système actuel de prélèvement des droits miniers sur les profits par une redevance prélevée sur la valeur brute produite à laquelle s'ajouterait une taxe sur les « profits excessifs » (Journet, 2012). Le gouvernement libéral a de son côté présenté dans son dernier budget son projet peu judicieux de prendre des participations dans des projets miniers (Bachand, 2012).

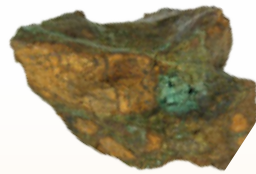
Les investissements dans le secteur minier sont très risqués. Cela prend beaucoup de temps avant que les investissements miniers ne commencent à payer car le processus d'exploration, de développement et de mise en marché d'un dépôt peut prendre jusqu'à 20 ans. C'est la raison pour laquelle les investissements ont généralement été réalisés par le secteur privé. Cette nouvelle politique d'investissements publics dans des projets privés n'est pas dans l'intérêt des Québécois, surtout si les prix des métaux commencent à diminuer.

La part de la demande mondiale de la Chine pour des métaux risque de diminuer à l'avenir

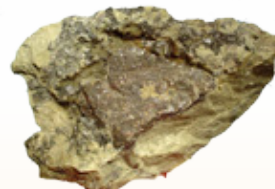
Cuivre
38.6%



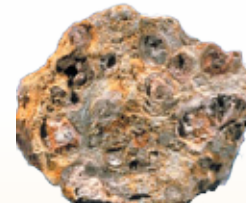
Nickel
36.7%



Zinc
41.4%



Aluminium
43.7%



Rob Lavinsky

qui concerne l'évolution de l'économie chinoise. Mais, si les Chinois parviennent à transformer leur économie, cela pourrait avoir une influence sur le prix mondial des métaux et cela pourrait même, sur le long terme, mettre un terme au super-cycle des ressources naturelles.

Le déséquilibre entre l'offre et la demande a jusqu'à présent joué en faveur des fournisseurs de métaux, mais que se passera-t-il si la demande diminue et si la capacité de production minière mondiale est beaucoup plus élevée qu'elle ne l'est aujourd'hui dans les 20 prochaines années?

Les métaux ne sont pas une source inépuisable de revenus. Les Québécois doivent prendre conscience du fait que les métaux ne sont pas comme le pétrole, leurs prix ne sont pas fixés par un cartel, mais reflètent l'offre et la demande mondiales. Le prix des matières premières non pétrolières a traditionnellement beaucoup fluctué et, même si le récent

super-cycle a été une exception notable, le retour à la normale pourrait très bien réémerger.

Dans ce contexte de forte incertitude, la tentation d'augmenter la part de l'État québécois dans la répartition des profits miniers peut se révéler dangereuse pour l'avenir de l'industrie minière de la province.

Références

Bachand, Raymond (2012). Budget Speech. Speech delivered before the National Assembly [Quebec City], [March 20]. <<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2012-2013/en/documents/speech.pdf>>, en date du 18 mai, 2012

Credit Suisse (2012, March 19). *China: Is the commodity super-cycle over?* Securities Research & Analytics. <https://doc.research-and-analytics.csfb.com/docView?language=ENG&format=PDF&document_id=955907241&source_id=em&serialid=MR0yEwEMzvUvGRTeDObS7Q7rDc3HnFI8S2OhMVxOD%2bA%3d> as of May 18, 2012.

The Economist (2011, 24 septembre). Commodities. Crowded out. *Economist*.

Journet, Paul (2012, 2 mars). Pauline Marois réclame des élections pour débattre du Plan Nord. *La Presse*.

Mohr, Patricia M (2011). *Analyzing commodity and currency volatility as business risks in the mining industry*. Unpublished speech, given at Mining Business Risks Summit 2011 [Toronto], [le 25 octobre]. ■



Jean-François Minardi (jean-francois.minardi@institutfraser.org) est directeur associé, Centre de recherche sur la politique minière à l'Institut Fraser. Il a une maîtrise en sciences politiques de l'Université de Montréal ainsi qu'un mastère en expertise économique et gestion de projets internationaux de l'Université Paris 12.



Droits de propriété privée : l'Europe devance le Canada

Bigstock

Mark Milke

Nombreux sont ceux qui considèrent que l'Europe illustre ce qu'Aristote appelait la « bonne vie »; il suffit de penser à la beauté de ses villes et à l'importance accordée à l'art et à l'histoire. Les Canadiens ont toutefois une autre chose à apprendre du Vieux Continent : nombre de gouvernements européens réussissent bien mieux à concilier les droits des propriétaires avec des règlements qui diminuent la valeur de leur bien en limitant ce qu'ils peuvent en faire.

Pour situer les choses, certains qualifient de « saisie réglementaire » l'utilisation de la réglementation par un gouvernement (où qu'il soit) pour geler partiellement ou totalement un bien, notamment en exigeant une marge de recul ou en déclarant un terrain écosensible. D'autres appellent plutôt ce phénomène une « expropriation de fait ». Un gouvernement « saisit » ou contrôle littéralement votre propriété par voie réglementaire (lois et règlements), mais, techniquement, vous en êtes toujours propriétaire.

En Europe, en secteur urbain ou rural, lorsque l'on restreint des droits de propriété... les propriétaires sont compensés



Bigstock



Bigstock

qu'elle ne verserait jamais d'indemnité à cet égard et qu'elle ne procéderait pas non plus à une expropriation (les lois sur les indemnités se seraient alors appliquées). Six ans plus tard, la Cour suprême du Canada a sanctionné ce qui était en réalité une

saisie de terres sans indemnisation.

Bien entendu, dans les cas extrêmes, l'effet d'une telle utilisation de la réglementation n'est guère différent d'une véritable expropriation : vous ne pouvez pas vous servir de votre propriété ou en tirer profit. Sauf que lors d'une expropriation en bonne et due forme, les propriétaires touchent au moins une indemnité grâce à l'effet combiné de principes de common law bien établis, de lois sensibles aux droits des propriétaires et des tribunaux canadiens.

La situation est bien différente lorsqu'intervient la réglementation. Quand une administration publique canadienne se sert d'une loi ou d'un règlement pour partiellement ou totalement geler une propriété afin de servir un intérêt public, les propriétaires ne sont pratiquement jamais indemnisés.

Ainsi, en 2000, la Ville de Vancouver a informé le Chemin de fer Canadien Pacifique qu'une bande de terre de 22 kilomètres de long appartenant au CFCP serait dorénavant une voie publique destinée aux cyclistes et aux piétons. La Ville a clairement indiqué

Par ailleurs, en 2005, le gouvernement de l'Ontario a créé une « ceinture verte » autour du Grand Toronto, bloquant tout projet de construction sur 1,8 million d'acres et ne permettant que la poursuite de l'utilisation antérieure. Le gouvernement provincial a précisé qu'il n'offrirait aucune indemnité pour tenir compte des sérieuses restrictions d'utilisation imposées ou de la baisse de valeur des terrains privés.

Dans tout pays de plusieurs dizaines de millions d'habitants, la réglementation est une réalité incontournable. Des pays comme la Suède, la Finlande, l'Allemagne et les Pays-Bas, pour n'en nommer que quelques-uns, traitent toutefois les propriétaires de façon beaucoup plus juste en les indemnisant en cas de baisse de valeur due à la réglementation.

Les gouvernements européens sont très conscients de la nécessité de tenir compte des droits de propriété dans le cadre de la planification. En Allemagne, par exemple, les droits de propriété sont garantis par la

Nous avons beaucoup à apprendre de l'Europe



fotolia

« Loi fondamentale », soit la constitution allemande. L'indemnisation des propriétaires subissant des préjudices financiers en raison de décisions légitimes des planificateurs est ainsi garantie.

Gerd Schmidt-Eisenstaedt, le plus grand spécialiste allemand en la matière, explique comme suit les raisons pour lesquelles les propriétaires sont indemnisés dans de tels cas : « Dans la doctrine allemande, il importe peu que les dommages soient causés par une décision d'expropriation [...] ou la réglementation qui limite les droits de propriété. En fin de compte, il s'agit toujours d'une forme de restriction du droit de propriété... »

Quand de nouveaux règlements en Finlande ont empêché les propriétaires d'une forêt de couper des arbres dans le cadre de leurs activités forestières, le gouvernement les a entièrement indemnisés de la baisse de valeur de 4 % subie par leur propriété. De façon similaire, aux Pays-Bas, ceux dont le droit de propriété est limité touchent également une indemnité.

En Suède et en Allemagne, particularité unique, si la réglementation gouvernementale gèle une propriété pendant trop longtemps, au lieu de regarder la propriété tomber en désuétude, le propriétaire peut légalement exiger que le gouvernement l'achète. La temporisation

du gouvernement lorsqu'il s'agit de mettre fin au « gel » réglementaire d'une propriété privée déclenche un droit d'expropriation. Comme le souligne Gerd Schmidt-Eisenstaedt en ce qui concerne l'Allemagne : « la municipalité ne peut pas éviter de verser une indemnité ».

L'approche européenne de la réglementation de la propriété privée fonctionne-t-elle? La réponse est oui, comme l'indique l'universitaire israélienne Rachelle Alterman dans un rapport d'enquête portant sur 13 pays (dont le Canada, qui est cité comme un exemple à éviter) : « la législation allemande en matière d'aménagement du territoire apporte des réponses claires à presque toute situation imaginable où il pourrait y avoir perte de valeur d'une propriété ». Elle observe que l'équilibre ainsi établi est largement accepté.

Un certain degré de réglementation est inévitable, et il n'y a rien de mal ou d'inapproprié à vouloir aménager des sentiers pédestres ou des pistes cyclables ou encore à protéger des écosystèmes fragiles. Le problème flagrant qui se pose au Canada est que les administrations publiques peuvent geler une propriété par voie réglementaire, ce qui fait baisser sa valeur, en indemnisant rarement le propriétaire. Nous avons beaucoup à apprendre de l'Europe. ■



Mark Milke (mark.milke@fraserinstitute.org) est le directeur du bureau de l'Institut Fraser en Alberta et du Projet de prospérité albertaine. Il est titulaire d'un doctorat en Relations internationales et de Philosophie politique de l'Université de Calgary.

Le coût et l'abordabilité de l'assurance automobile canadienne en 2011 : une comparaison entre les assureurs publics et privés



Bigstock

Neil Mohindra, Emrul Hasan et Nachum Gabler

Les automobilistes canadiens souscrivent leur assurance soit auprès d'un organisme public, soit auprès d'une compagnie privée, selon la province dans laquelle ils résident¹. Les partisans de l'assurance automobile publique soutiennent qu'un monopole d'État réduit les coûts et fait en sorte que les primes soient plus abordables, de sorte qu'elles ne représentent qu'une portion relativement limitée du revenu personnel après impôts (Association des consommateurs du Canada, 2003). Toutefois, la plus récente étude de l'Institut Fraser sur le coût et l'abordabilité de l'assurance automobile dans les provinces canadiennes, qui s'intitule *The Personal Cost and Affordability of Auto Insurance in Canada: 2011 Edition*, réaffirme qu'une telle assurance est généralement plus dispendieuse lorsqu'elle est offerte par le secteur public plutôt que par le secteur privé et que ce coût plus élevé est souvent assumé par les contribuables (Mohindra et Hasan, 2011).

En termes de coût nominal, trois des quatre provinces où l'on trouvait les primes d'assurance automobile moyennes les plus élevées en 2009 possédaient un régime public d'assurance automobile². La comparaison des coûts réels (c.-à-d., après ajustement pour tenir compte des variations du niveau général des prix entre les provinces en comparant le coût en pourcentage du PIB de la province) correspond à la comparaison des coûts nominaux. Tant dans la comparaison des coûts nominaux que dans celle des coûts réels, cinq des six provinces

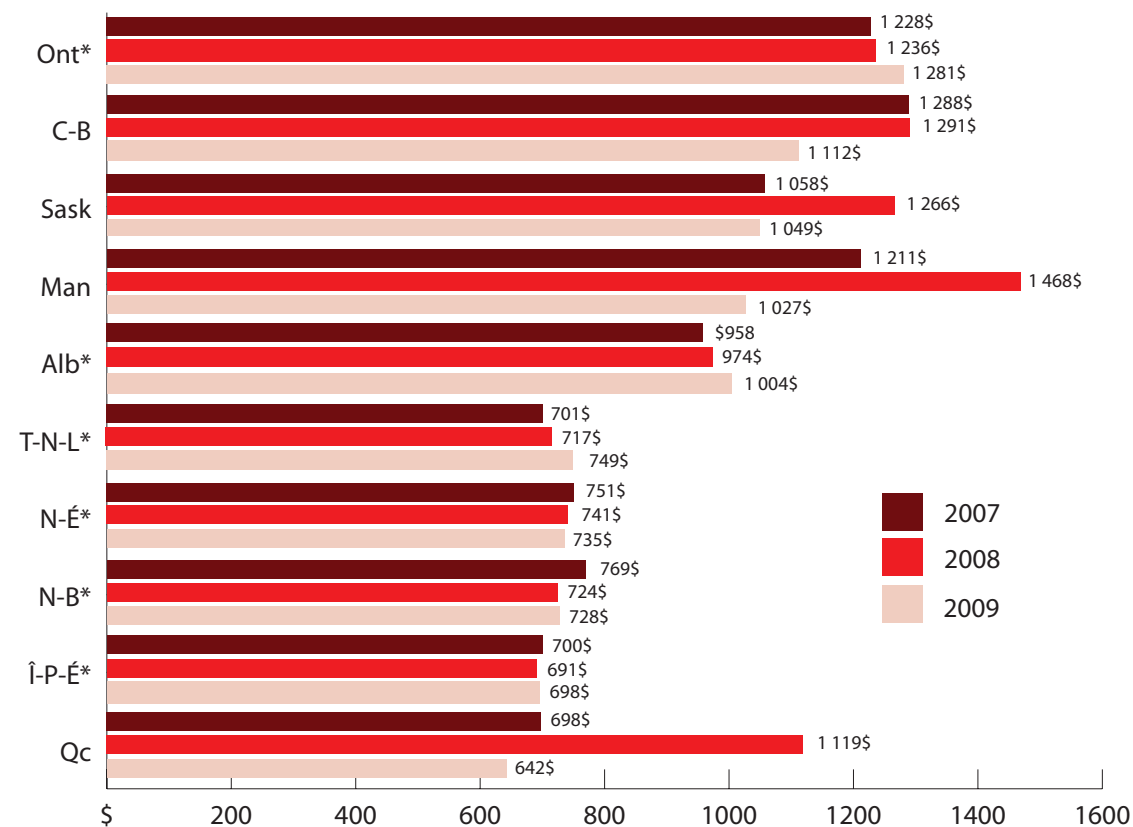
ayant les primes moyennes les moins élevées de 2007 à 2009 avaient un marché privé concurrentiel réglementé pour leur assurance automobile³. L'Ontario avait la prime moyenne la plus élevée de toutes les provinces en 2009 et le Québec la moins élevée en 2007 et en 2009, à la fois dans les comparaisons nominale et réelle. Les principaux résultats de l'étude sur les coûts relatifs de l'assurance automobile sont présentés ci-dessous dans le tableau 1.

L'étude a observé que, de 2007 à 2009, les primes d'assurance automobile étaient les plus abordables – ou les plus faibles en proportion du revenu après impôts – en Alberta, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. Les moins abordables se trouvaient en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario et en Saskatchewan. En 2008, le Québec affichait l'une des primes moyennes les moins abordables parmi les provinces canadiennes, mais son résultat s'est amélioré en 2009. L'étude a aussi révélé qu'en 2007 et 2008 l'assurance automobile fut invariablement moins abordable en Colombie-Britannique et au Manitoba que dans les autres provinces.

L'étude a identifié des exceptions notables en ce qui concerne le coût relatif et l'abordabilité de l'assurance automobile entre les provinces : la prime moyenne demandée par les assureurs privés en Ontario est relativement élevée, alors que la prime moyenne au Québec – qui possède un système mixte public et privé – est relativement faible.

Pourquoi l'assurance automobile en Ontario est-elle relativement dispendieuse et inabordable?

Tableau 1: Prime moyenne nette de 2007 à 2009



Note: Pour les provinces avec (*), l'assurance est fournie par le secteur privé. La Colombie-Britannique, le Manitoba et la Saskatchewan ont des systèmes d'assurance automobile publics. Le Québec a un système mixte public et privé.

Source: Calculs des auteurs

L'Ontario avait l'assurance automobile la plus chère et la moins abordable en 2009. Cette situation s'explique par un coût des réclamations par véhicule de passagers plus élevé qui découle de plusieurs facteurs dont la réglementation stricte et l'incidence relativement forte de la fraude⁴. Ces facteurs font en sorte que le coût des réclamations est plus élevé en Ontario que dans les autres

Des marchés compétitifs pour l'assurance automobile offrent des primes moins élevées



Depositphotos

provinces qui autorisent l'assurance automobile privée. À l'inverse, le coût des réclamations est plus faible dans les autres provinces autorisant l'assurance automobile privée parce que la fraude est moins fréquente et que le fardeau réglementaire est moins lourd.

Des études antérieures ont montré que les assureurs privés en Ontario doivent respecter une réglementation stricte en ce qui concerne les normes minimales de fonds propres, l'établissement des taux, le montant minimal de couverture et les indemnités d'accident (Rovere et Skinner, 2010)⁵. L'Ontario fait partie des provinces ayant la réglementation la plus stricte en matière d'assurance automobile avec la Colombie-Britannique, le Manitoba et la Saskatchewan, trois des quatre provinces possédant un monopole public dans ce domaine. En 2009, les automobilistes de ces quatre provinces devaient payer les primes les plus élevées. On

a observé que les juridictions ayant une réglementation relativement stricte quant à l'établissement des taux d'assurance pour certains types d'automobilistes ont tendance à avoir des primes relativement élevées (Tennyson, 1997; Mullins, 2003).

Un autre facteur qui rend l'assurance automobile très dispendieuse en Ontario est la fréquence de la fraude. Celle-ci représente environ 15 % des coûts assumés par les assureurs privés dans cette province (Ontario, Ministère des Finances, 2003). On a évoqué le fait que 33,6 % des demandes d'indemnités d'accident et 25,6 % des réclamations liées à un préjudice corporel comporteraient un élément de fraude (Hynes et coll., 2003).

En réponse à ces coûts élevés, le gouvernement ontarien a mis en œuvre 41 mesures pour réformer l'assurance automobile en septembre 2010. Ces mesures ont réduit la couverture minimale pour les prestations médicales, les indemnités de réhabilitation, les soins auxiliaires, les franchises et la compensation directe, ce qui a eu pour effet d'alléger la réglementation, et de réduire les gains potentiels en cas de fraude.

Pourquoi l'assurance automobile est-elle relativement bon marché et abordable au Québec?

Des quatre provinces ayant un régime public d'assurance automobile, le Québec obtient systématiquement la première place pour le coût de l'assurance et avait en 2009 la prime moyenne la plus faible de toutes les provinces⁶. Deux des facteurs qui ont contribué à ces bons résultats sont la limitation du monopole public à la couverture pour les préjudices corporels et une réglementation moins stricte que

les trois autres provinces.

Un régime sans égard à la faute pour les préjudices corporels a été adopté au Québec en 1978 et est administré par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)⁷. L'assurance pour les dommages matériels est offerte par le secteur privé et la SAAQ ne concurrence pas les assureurs privés dans ce marché (Dionne, 2001). La réforme de 1978 a rendu obligatoire la souscription d'une assurance responsabilité pour un montant minimal de 50 000 \$, mais a préservé le droit d'être indemnisé pour les dommages matériels en vertu d'un régime d'assurance privé. Bien que les avantages et risques d'un régime d'assurance sans égard à la faute soient discutables (Sheldon, 1997), des études ont confirmé que ces réformes ont eu plusieurs effets positifs au Québec, dont une meilleure protection pour les victimes, un temps d'attente plus court avant l'indemnisation, des coûts de gestion plus faibles et une diminution des primes d'assurance (Devlin, 1992; Rousseau-Houle, 1998).

Un deuxième facteur qui contribue aux bons résultats du Québec en matière d'abordabilité est sa réglementation relativement moins restrictive. Au Québec, la réglementation des primes est limitée à la publication et au dépôt d'un manuel de tarification (Dionne, 2001). Une couverture obligatoire moins étendue tant pour les préjudices corporels que pour les dommages matériels d'une tierce partie influence également le classement du Québec sur le plan de la sévérité réglementaire (Rovere et Skinner, 2010).

Cependant, certaines données laissent croire que les résultats relativement positifs du Québec ont été accompagnés de coûts substantiels sur le plan budgétaire, les contribuables subventionnant le régime public d'assurance automobile québécois. En 2009, ce régime avait accumulé un inquiétant déficit de 2,6 milliards de dollars (Mohindra et Hasan, 2011; calculs des auteurs).

Des leçons pour les décideurs responsables de la réglementation de l'assurance automobile

Les principaux résultats de l'étude *The Personal Cost and Affordability of Auto Insurance in Canada: 2011 Edition* présentés dans le tableau 1 portent à croire que le coût des primes dans les provinces ayant un monopole public d'assurance automobile tend à être plus élevé que dans les provinces permettant l'existence d'un marché privé concurrentiel. Ce constat reflète les résultats d'études antérieures qui ont conclu que l'assurance automobile publique est moins efficace que celle offerte dans un marché privé (Skinner, 2006). À l'exception de l'Ontario – où la lourde réglementation et la fraude omniprésente ont augmenté les coûts de manière excessive – et du Québec – où le monopole public est restreint – l'assurance automobile disponible dans un marché privé concurrentiel s'est révélée apte à offrir des primes moins élevées pour un niveau de couverture donné.

Les automobilistes des provinces ayant un marché privé concurrentiel en matière d'assurance automobile devraient se méfier des promesses trompeuses sur les avantages d'un régime public. Les automobilistes des provinces ayant un régime public d'assurance automobile



fotolia

Les conducteurs devraient se méfier des promesses concernant l'assurance automobile publique

automobile de leur province rende des comptes sur l'état de ses finances. En ce qui concerne l'Ontario, le gouvernement a posé des gestes positifs en adoptant, dans le cadre de son Budget 2011, des mesures pour réduire l'étendue de la couverture obligatoire et combattre la fraude. Les automobilistes ontariens devraient insister pour que des réformes plus poussées soient mises en œuvre pour le fardeau réglementaire.

Notes

1 Des polices d'assurance automobile peuvent être offertes par des compagnies privées en Alberta, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. La Colombie-Britannique, le Manitoba et la Saskatchewan possèdent un monopole public d'assurance automobile administré par une société d'État provinciale. Le Québec a un système mixte dans le cadre duquel la couverture de base obligatoire pour le préjudice corporel est offerte exclusivement par le régime public d'assurance automobile de la province, mais la couverture complémentaire pour les dommages matériels est souscrite auprès d'assureurs privés.

profiteraient de la mise en place d'un marché concurrentiel réglementé dans lequel l'assurance automobile proviendrait d'assureurs du secteur privé. De plus, la population québécoise devrait exiger que le régime public d'assurance

2 Ces provinces sont la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba.

3 Ces provinces sont l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Alberta.

4 De 2004 à 2009, le coût moyen des réclamations d'indemnités pour accident a augmenté de 102 % en Ontario (Mack, 2010).

5 Les normes minimales de fonds propres désignent le montant minimal nécessaire pour constituer une réserve contre des pertes imprévues, les fonds propres étant la différence entre l'actif et le passif totaux. L'établissement des taux fait référence aux calculs actuariels employés pour déterminer l'étendue de la couverture d'assurance et le montant des primes. Le montant minimal de couverture est la somme d'argent que doit prévoir l'assurance souscrite par un automobiliste pour indemniser les dommages qu'il pourrait causer à un tiers. Les lois relatives aux indemnités d'accident prévoient les indemnités précises à accorder selon le type et la gravité du préjudice subi.

6 Les provinces avec un monopole public d'assurance automobile sont la Colombie-Britannique, le Manitoba et la Saskatchewan. Le Québec possède un système mixte. Voir la note 1.

7 Dans le cadre d'un régime sans égard à la faute, les assurés sont indemnisés par leur propre compagnie d'assurance, peu importe qui a commis la faute lors de l'incident ayant causé un préjudice.

Références

Association des consommateurs du Canada (2003). *Review of Automobile Insurance Rates: 40 Canadian Cities, 10 Provinces*. Association des consommateurs du Canada. <http://www.consumer.ca/pdfs/030910_report.pdf>, en date du 25 janvier 2012.

Devlin, Rose Anne (1992). *Liability versus no-fault automobile insurance regimes: An analysis of the experience in Quebec*.

Dans Georges Dionne (dir.), *Contributions to Insurance Economics*. Kluwer Academic Publishers : 499-520.

Dionne, Georges (2001). *Commitment and Automobile Insurance Regulation in France, Quebec and Japan*. Document de travail 01-04 (avril). HEC Montréal. <<http://neumann.hec.ca/gestiondesrisques/01-04.pdf>>, en date du 25 janvier 2012.

Hynes, T., MacAulay, K. Mahaffey, T. et B. Wright (2003). *Premeditated and Opportunistic Fraud in Personal Injury Claims (revised)*. Coalition canadienne contre la fraude à l'assurance.

Milke, Mark (2006). *Myths and Facts about Automobile Insurance in Canada*. Bureau d'assurance du Canada. <http://www.abc.ca/en/media_centre/documents/2006releaseattachments/report_mythsfact_nrdec27-06.pdf>, en date du 25 janvier 2012.

Milke, Mark (2007). *Monopoly Insurance: Unfair at Any Price*. Policy Series No. 32. Frontier Centre for Public Policy. <<http://www.fcpp.org/images/publications/32.%202007%20Feb%20Unfair%20at%20Any%20Price.pdf>>, en date du 25 janvier 2012.

Mohindra, Neil et Emrul Hasan (2011). *The Personal Cost and Affordability of Auto Insurance in Canada 2011 Edition*. Institut Fraser.

Mullins, Mark (2003). *Two Hundred Bucks More: The Premium Cost of Public Auto Insurance*. Institut Fraser. <<http://www.fraserinstitute.org/publicationdisplay.aspx?id=13551&terms=Two+Hundred+Bucks>>, en date du 25 janvier 2012.

Ontario, Ministère des Finances (2003). Plan d'abordabilité de l'assurance-automobile pour l'Ontario : prochaines étapes. Gouvernement de l'Ontario. <<http://www.fin.gov.on.ca/fr/publications/2003/autoins.pdf>>, en date du 25 janvier 2012.

Rousseau-Houle, Thérèse (1998). Le régime québécois d'assurance automobile, vingt ans après. *Les Cahiers de droit* 39, p. 213-232. <<http://www.erudit.org/revue/cd/1998/v39/n2-3/043491ar.pdf>>, en date du 16 septembre 2011.

Sheldon, Peter (1997). *The Health and Moral Hazards of No-Fault Insurance, Public Policy Sources No. 2*. Institut Fraser. <http://www.unz.org/Pub/FraserInstitute_SheldonPeter-1997?View=PDF>, en date du 25 janvier 2012.

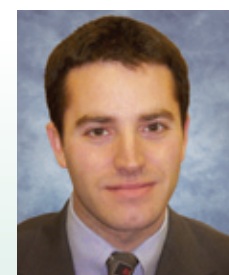
Skinner, Brett (2006). *Auto Insurance Market Quality Index 2006: Annual Comparison of International Auto Insurance Markets Including 61 Jurisdictions in Canada, the United States and the United Kingdom*. Institut Fraser. <<http://www.fraserinstitute.org/WorkArea/DownloadAsset.aspx?id=2216>>, en date du 25 janvier 2012.

Skinner, Brett et Mark Rovere (2010). *Auto Insurance Market Quality Index 2010: Comparison of North American Auto Insurance Markets*. Institut Fraser. <<http://www.fraserinstitute.org/uploadedFiles/fraser-ca/Content/research-news/research/publications/auto-insurance-market-quality-index-2010.pdf>>, en date du 16 septembre 2011.

Tennyson, Sharon (1997). The Impact of Rate Regulation on State Automobile Insurance Markets. *Journal of Insurance Regulation* 15 : 502-523. ■



Jusqu'en juin 2012, Neil Mohindra était directeur du Centre d'études des politiques financières à l'Institut Fraser.



Nachum Gabler (nachum.gabler@fraserinstitute.org) est un assistant de recherche au Centre des Relations canado-américaines à l'Institut Fraser. Il possède une Maîtrise en Économie de l'Université de Boston.



Emrul Hasan est chercheur au Centre d'études des politiques financières de l'Institut Fraser. Il détient une Maîtrise en Économie financière de l'Université York et un BBA en Finance et Économie de la North South University.

Maintenant en ligne!

miningfacts.org



Bigstock

**Le Centre mondial
de recherche
sur le secteur minier
lance un site Web
d'information
minière**

Il est temps de s'appuyer sur les faits dans le débat sur l'industrie minière

Alana Wilson

La plupart des Canadiens ne réalisent pas qu'ils utilisent sur une base quotidienne des métaux et des minéraux. Nos systèmes alimentaires dépendent de nutriments provenant de minéraux; nous avons besoin des minéraux que contiennent nos téléphones cellulaires et nos ordinateurs pour rester connectés; nos besoins énergétiques sont comblés par de l'hydroélectricité, de l'énergie solaire et du gaz naturel, des formes d'énergie dont la production et la transmission nécessitent des minéraux et des métaux.

L'économie canadienne profite également de la présence de l'industrie minière : celle-ci emploie directement 308 000 travailleurs (2 % de la main-d'œuvre totale) (Canada, Ressources naturelles, 2011). En 2009,

Le nouveau projet a pour objectif de combler un manque d'information



les industries de l'exploitation minière et de la transformation des minéraux représentaient 32 milliards de dollars (2,7 %) du PIB canadien et on prévoit que ce secteur continuera de contribuer de façon importante à la croissance économique du pays (Canada, Ressources naturelles, 2009).

L'industrie minière canadienne est également importante à l'échelle internationale. Selon l'Association minière du Canada, on comptait en 2010 1 000 sociétés

d'exploration actives dans plus de 100 pays avec plus de 4 300 projets miniers à divers stades de développement (Association minière du Canada, 2010). Les entreprises canadiennes procurent aussi des recettes à l'État par l'entremise d'impôts et de redevances. Pourtant, malgré son importance, l'industrie minière est méconnue et les débats sur son impact local et mondial sont de plus en plus polarisés.

L'opposition à l'industrie minière grandit et s'appuie souvent sur des allégations de dommages environnementaux, de résistance des communautés locales et de conflits sociaux croissants liés aux ressources territoriales et hydriques. Les sociétés minières ont – comme tout le monde – la responsabilité d'éviter de causer un préjudice aux autres ou de les indemniser lorsqu'un tel préjudice se produit. L'industrie minière – comme d'autres activités – n'a pas un bilan parfait.

Toutefois, il est paradoxal de constater que ce genre d'allégations a de plus en plus d'écho malgré le fait que l'industrie ait développé des liens avec les communautés locales, amélioré la protection de l'environnement et la réhabilitation des sites, et accru les bénéfices économiques et sociaux de ses projets pour les communautés concernées. Par exemple, de nombreuses



Bigstock



iStock

On compte plus de 4 300 projets miniers canadiens dans plus de 100 pays

sociétés minières fournissent aux communautés des infrastructures (électricité, eau potable, écoles, routes), de la formation et des soins de santé dans le cadre de leurs programmes de responsabilité sociale sur une base volontaire.

En raison de sa complexité, l'industrie minière doit être analysée de manière prudente afin d'évaluer de manière objective les impacts et les bénéfices à partir de perspectives différentes. Malheureusement, les débats sur ces questions sont souvent simplistes, biaisés ou non représentatifs des pratiques minières actuelles.

Le Centre mondial de recherche sur le secteur minier de l'Institut Fraser a lancé un nouveau projet pour combler ce manque d'information. Ce projet a pour objet de

fournir une évaluation équilibrée des bénéfices et des défis de l'industrie minière. Il examinera les enjeux et les débats liés aux activités des sociétés minières canadiennes au pays et à l'étranger. De plus, il présentera de l'information pour le grand public et constituera une ressource pour les communautés, les citoyens et les médias qui se posent des questions sur l'impact de l'activité minière. Le site Web du projet, accessible au www.miningfacts.org, a été inauguré en février 2012.

Références

Association minière du Canada. (2010). *Rapport sur la situation de l'industrie minière canadienne : Faits et chiffres 2010*. Association minière du Canada.

Canada, Ressources naturelles Canada [RNC]. (2009). *Annuaire des minéraux du Canada – 2009*. RNC.

Canada, Ressources naturelles Canada [RNC]. (2011). *Bulletin d'information sur l'emploi, juillet 2011*. RNC. <<http://www.rncan.gc.ca/mineraux-metaux/publications-rapports/2944>>, en date du 23 novembre 2011. ■

Alana Wilson (alana.wilson@fraserinstitute.org) est analyste principale de recherche au Centre mondial de la recherche sur le secteur minier de l'Institut Fraser. Elle est titulaire d'une maîtrise en sciences spécialisée en développement économique local de la London School of Economics. Elle détient un baccalauréat ès sciences (avec distinction) en agroécologie spécialisé en économie de l'agriculture et des ressources naturelles de l'Université de la Colombie-Britannique.



Un budget fédéral sans compressions

Niels Veldhuis, Charles Lammam et Milagros Palacios

Voici ce qu'on lisait à la une du *Globe and Mail* : « 5,2 G\$ de compressions dans les dépenses totales » (2012a). Le *Toronto Star* annonçait en toutes lettres : « Le gouvernement conservateur fait un grand ménage budgétaire et coupe dans les dépenses » (2012), alors que CTV.ca proclamait : « Le budget prévoit près de 6 G\$ de coupes dans les dépenses » (2012).



Bigstock

Peut-être ces grands titres se basaient-ils sur un budget différent de celui que nous avons trouvé sur le site Web du ministère des Finances. Le budget du Parti conservateur énonçait en fait : « Les résultats de l'examen des dépenses ministérielles qui a été mené par le gouvernement produiront sur une base continue des économies s'élevant à 5,2 milliards de dollars » (Canada, Ministère des Finances, 2012 : 235).

Ce sont des économies et non des compressions. Et que fera le gouvernement conservateur avec ces « économies »? Il les dépensera.

Au cours de la présente année fiscale (2012-2013), le gouvernement conservateur prévoit dépenser 245

milliards de dollars (excluant les intérêts sur la dette)¹. À partir de cette base, les dépenses de programmes augmenteront chaque année pendant les cinq années que couvre le plan présenté dans le budget. En 2016-2017, les dépenses de programmes auront crû de 27 milliards de dollars par rapport à aujourd'hui.

Et que fera le gouvernement conservateur avec ces « économies »? Il les dépensera.

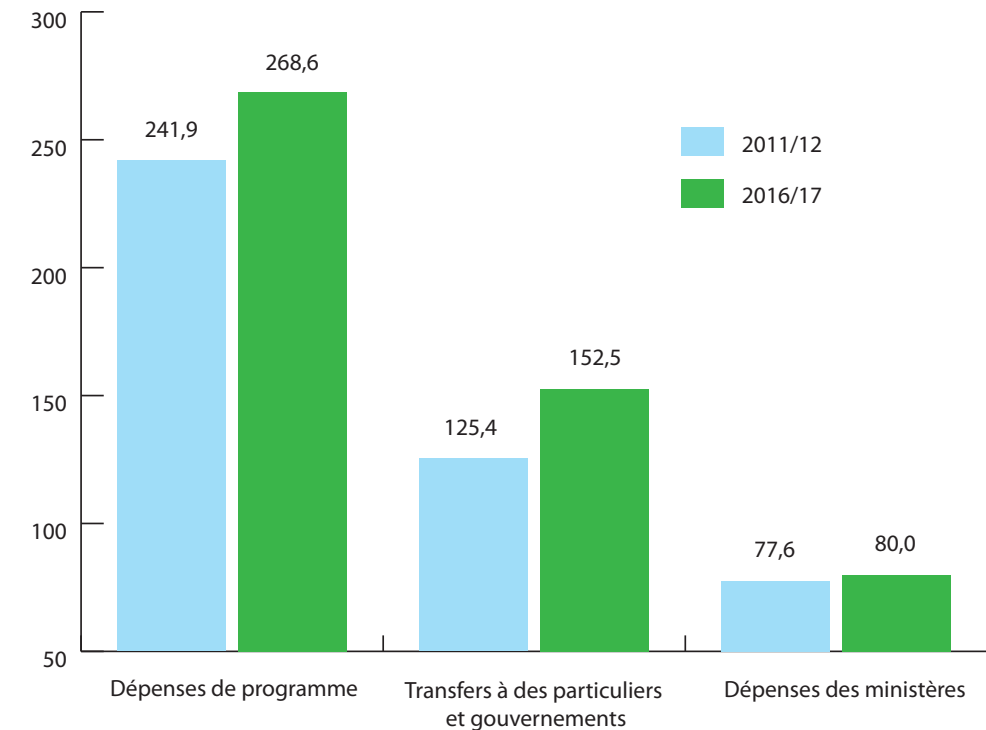
Comment peut-on interpréter une hausse des dépenses de 27 milliards de dollars comme étant une compression de 5,2 milliards de dollars? La réponse est simple. Lorsque le gouvernement conservateur ralentit la croissance des dépenses, les médias et beaucoup d'analystes considèrent qu'il s'agit de coupures budgétaires. Lorsqu'il trouve des économies dans l'une des catégories de son budget de 245 milliards de dollars et qu'il les dépense dans un autre domaine, il s'agit de coupures. Lorsqu'il

réduit les dépenses prévues dans les quatre prochaines années (2015-2016) de 266 à 262 milliards de dollars, il s'agit de coupures – même si les dépenses anticipées continueront d'augmenter de 2014-2015 à 2015-16.

En fin de compte, que le gouvernement conservateur diminue, augmente ou maintienne les dépenses stables, on considère qu'il effectue des compressions.

Les « économies » de 5,2 milliards de dollars proviennent des dépenses ministérielles, qui représentent seulement

Tableau 1: Où sont les coupures de 5,2 milliards? Dépenses fédérales en 2011/12 et 2016/17



Source: Ministères des Finances, Canada (2012); calculs de l'auteur

31 % des dépenses annuelles totales de programmes du gouvernement fédéral². Et même les dépenses ministérielles ne seront pas réduites du montant annoncé de 5,2 milliards de dollars. Ces économies ne seront atteintes qu'en 2015-2016 et elles constitueront une diminution des dépenses anticipées et non une véritable réduction d'une année à l'autre. Comme le montre le tableau 1, les dépenses ministérielles augmenteront de 2,4 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Des hausses plus importantes sont prévues pour les dépenses fédérales liées aux transferts aux particuliers et aux autres ordres de gouvernement.



Bigstock

Malheureusement, la population canadienne n'a pas droit à un débat transparent et honnête sur la situation des finances de l'État, les risques potentiels auxquels le gouvernement est confronté et ce qu'il doit faire pour les résoudre.

Il est intéressant de noter que le comité de rédaction du *Globe and Mail* estimait qu'il s'agit d'« un budget prudent et conservateur » (2012b) et que celui du *National Post* affirmait que ce « budget met le Canada sur la bonne voie » (2012).

Mais cette « bonne voie » s'appuie sur l'idée selon laquelle les recettes publiques rattraperont les dépenses pour équilibrer le budget d'ici 2015-2016. Le gouvernement présume que la croissance annuelle de ses recettes atteindra une moyenne de 4,9 % pendant les quatre prochaines années.

Pourtant, même lorsque l'économie canadienne jouissait d'une bonne santé, entre 2002 à 2007 – et qu'elle obtenait de meilleurs résultats économiques que la plupart des autres pays – les budgets fédéraux n'ont jamais anticipé une croissance des recettes aussi élevée. Par exemple, le Budget 2003 prévoyait une croissance des recettes moyenne de 4,0 %; le Budget 2004, de 3,3 %;

Le moindre imprévu et le gouvernement sera probablement incapable d'atteindre son objectif de d'équilibrer le budget en 2015/16

le Budget 2005, de 4,2 %; le Budget 2006, de 3,6 %; et le Budget 2007, de 3,5 % (Canada, Ministère des Finances, 2003-2007).

Un plan fondé sur des projections de recettes trop optimistes – voire même irréalistes – pour éliminer le déficit comporte des risques importants de révision à la baisse et presque aucun potentiel de révision à la

hausse. Si les recettes n'augmentent pas aussi rapidement que prévu, le pays devra subir des déficits plus importants, et ce, pendant une période bien plus longue, sans oublier que le fardeau de la dette publique s'alourdira de façon substantielle.

Si jamais il doit composer avec des circonstances défavorables, le gouvernement sera probablement incapable de respecter son objectif de présenter un budget équilibré en 2015-2016, une échéance qui est

déjà en retard d'une année par rapport à celle promise lors des élections de l'an passé. Même les estimations du gouvernement montrent que si la croissance

économique est inférieure aux prévisions d'un point de pourcentage, le déficit gonflera d'environ 4 milliards de dollars (Canada, Ministère des Finances, 2012 : 284).

Plutôt que de se fier à un plan risqué pour équilibrer le budget, le gouvernement conservateur aurait dû profiter de son statut majoritaire pour équilibrer le budget plus rapidement grâce à de véritables réductions de dépenses. De cette manière, il aurait diminué l'énorme fardeau de la dette qui sera transmis à la prochaine génération de contribuables et aurait contribué à établir les fondements d'une croissance économique solide pour l'avenir.

Une échéance plus rapprochée pour équilibrer le budget aurait également atténué les risques associés à d'éventuels chocs économiques, donnant ainsi au gouvernement conservateur les moyens d'adopter des mesures économiques favorables à la croissance. En d'autres termes, si la croissance des recettes est robuste, le gouvernement aurait la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour mettre en œuvre – sur plusieurs années – un plan de réduction des taux d'imposition marginaux du revenu des particuliers.

Bien que plusieurs membres des médias semblent croire que le gouvernement a présenté un budget austère et conservateur, l'inverse est vrai. Le plan de 2012 pour retourner à l'équilibre budgétaire est pratiquement identique à celui présenté par le gouvernement conservateur minoritaire en 2011. Nous avons remarqué à l'époque que le plan du ministre Flaherty reposait sur des « bases fragiles ». Notre analyse reste la même aujourd'hui.

De véritables réductions dans les dépenses permettraient de réduire le fardeau de la dette et permettraient de mettre en place les fondations pour la croissance économique

Notes

1 Sauf mention contraire, toutes les données contenues dans cet article proviennent de : Canada, Ministère des Finances (2012).

2 Les dépenses ministérielles sont calculées en additionnant les postes (sous « charges de programmes directes ») « autres charges de fonctionnement » et « charges de fonctionnement pouvant faire l'objet d'un gel ».

Références

Canada, Ministère des Finances (2003). *Le Plan budgétaire de 2003*. Gouvernement du Canada. <<http://fin.gc.ca/budget03/pdf/bp2003f.pdf>>, en date du 2 avril 2012.

Canada, Ministère des Finances (2004). *Le Plan budgétaire de 2004*. Gouvernement du Canada. <<http://fin.gc.ca/budget04/pdf/bp2004f.pdf>>, en date du 2 avril 2012.

Canada, Ministère des Finances (2005). *Le Plan budgétaire de 2005*. Gouvernement du Canada. <<http://fin.gc.ca/budget05/pdf/bp2005f.pdf>>, en date du 2 avril 2012.

Canada, Ministère des Finances (2006). *Le Plan budgétaire de 2006—Cibler les priorités*. Gouvernement du Canada. <<http://fin.gc.ca/budget06/pdf/bp2006f.pdf>>, en date du 2 avril 2012.

Canada, Ministère des Finances (2007). *Le Plan budgétaire de 2007—Viser un Canada plus fort, plus sécuritaire et meilleur*. Gouvernement du Canada. <<http://www.budget.gc.ca/2007/pdf/bp2007f.pdf>>, en date du 2 avril 2012.

Canada, Ministère des Finances (2012). *Emplois, croissance et prospérité à long terme—Le Plan d'action économique de 2012*. Gouvernement du Canada. <<http://www.budget.gc.ca/2012/plan/pdf/Plan2012-eng.pdf>>, en date du 2 avril 2012.

CTV.ca (2012, 29 mars). *Budget to cut spending nearly \$6B over 3 years*. CTV News. <<http://www.ctv.ca/CTVNews/TopStories/20120329/federal-budget-flaherty-ottawa-20120329/>>, en date du 2 avril 2012.

Globe and Mail (2012a, 30 mars). À la une. *Globe and Mail*.

Globe and Mail (2012b, 29 mars). A prudent, conservative budget from Harper and Flaherty. *Globe and Mail*. <<http://www.theglobeandmail.com/news/opinions/editorials/a-prudent-conservative-budget-from-harper-and-flaherty/article2386457/>>, en date du 2 avril 2012.

National Post (2012, 29 mars). Budget puts Canada on the right fiscal track. *National Post*. <<http://fullcomment.nationalpost.com/2012/03/29/national-post-editorial-board-budget-puts-canada-on-the-right-fiscal-track/>>, en date du 30 mars 2012.

Toronto Star (2012, 30 mars). Federal budget 2012: Tories pinch penny, slash spending in fiscal overhaul. *Toronto Star*. <<http://www.thestar.com/news/canada/politics/article/1153617--federal-budget-2012-tories-lay-out-canada-s-plan>>, en date du 30 mars 2012. ■



Niels Veldhuis



Charles Lammam



Milagros Palacios

Niels Veldhuis est président, Charles Lammam est directeur associé des Politiques fiscales et Milagros Palacios est économiste senior à l'Institut Fraser

Objectifs, financement, et indépendance

L'Institut Fraser fournit des services utiles à la population. Nous publions des informations objectives sur les répercussions économiques et sociales des politiques publiques actuelles, ainsi que des études, notamment empiriques, sur les options de politiques pouvant améliorer la qualité de vie des Canadiens.

L'Institut est un organisme sans but lucratif. Ses activités sont financées par des dons de bienfaisance, des bourses sans restrictions, la vente de billets pour les événements et les commandites qui y sont associées, les redevances à l'égard de produits pour diffusion publique par un tiers et la vente de publications.

Toutes les études, qui sont menées et publiées indépendamment du conseil d'administration de l'Institut et de ses donateurs, font l'objet d'un examen rigoureux par des experts externes.

Les opinions exprimées sont celles des employés ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut, de son conseil d'administration, de ses donateurs ou de ses supporteurs.

L'Institut considère comme sain le débat public entre concitoyens qui veulent améliorer leur la qualité de vie par de meilleures politiques publiques. C'est pourquoi il est ouvert à l'examen *factuel* détaillé de ses études publiées, y compris la vérification des sources de données, la reproduction de ses méthodes analytiques et les discussions éclairées sur les effets pratiques des mesures politiques recommandées.